



LE MAJORDOME

DES LIEUX DE VIE

ENGAGEMENT
LOYAUTÉ
PRÉVENANCE
RESPECT
RESPONSABILITÉ

Nous vous garantissons l'effcience dans la réalisation de vos projets. Nous menons une démarche bienveillante et rare. (Réflexion - Action - Réflexion - Efficience).

RETROUVEZ-NOUS SUR



www.lemajordome.fr

01 84 24 42 43

contact@lemajordome.fr

3, Avenue Henri Colin - 92230 Gennevilliers

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

ACCOMPAGNER

LA BONNE MARCHÉ DE VOTRE PROJET

L'acte de construire devenant de plus en plus complexe, du fait d'une réglementation en perpétuelle évolution, incite de nombreux Maîtres d'Ouvrage à s'entourer d'un professionnel chargé de leur communiquer une grille de compréhension et des outils d'aide à la décision.

Du bon respect des règles administratives aux bons choix des intervenants, à la bonne expression des besoins, l'accompagnement nécessite la mise en place d'un ensemble cohérent de réflexions et d'actions que l'assistant Maître d'Ouvrage pourra prodiguer du fait de son expérience et de son savoir-faire.

L'assistant Maître d'Ouvrage accompagne également son client afin d'accomplir l'ensemble des étapes nécessaires à la bonne marche du projet, depuis la faisabilité jusqu'à la réception des ouvrages en veillant au bon respect des budgets, des délais et de la réglementation.

AMO

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

RELATIONS AVEC LES TIERS

L'assistant à Maîtrise d'Ouvrage :

- + transmet les informations aux différents intervenants à la demande du Maître d'Ouvrage
- + ne donne aucun ordre aux différents intervenants
- + est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle
- + veille au respect des règles contractuelles

ACTIONS & MISSIONS POUR LE COMPTE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

L'assistant à Maîtrise d'Ouvrage peut :

- + participer à la définition des objectifs stratégiques et des besoins fonctionnels et techniques au travers d'une programmation
- + identifier les contraintes et les exigences de qualité et d'organisation
- + s'assurer de la faisabilité de la mise en œuvre du projet sur les aspects d'organisation, juridiques, budgétaires, de planification et de ressources
- + préconiser et aider au choix de la solution et des prestataires
- + conseiller le Maître d'Ouvrage dans ses relations avec les autorités administratives
- + garantir la coordination et le pilotage durant toute la vie du projet
- + contrôler les prestations fournies par le Maître d'Œuvre et les autres intervenants, depuis les phases de spécifications d'avant-projet, de rédaction des cahiers des charges jusqu'aux dossiers des ouvrages exécutés (DOE).

L'ASSISTANT À MAÎTRISE D'OUVRAGE REND
COMPTE AU MAÎTRE
D'OUVRAGE.

QU'EST CE QU'UN MAÎTRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ ?

Lorsque le Maître d'Ouvrage n'a pas l'intention, les moyens humains ou les compétences nécessaires pour assurer les tâches opérationnelles qu'implique la fonction, il peut confier la totale responsabilité de l'opération à un mandataire qui est la Maître d'Ouvrage Délégue.

L'ASSISTANT MAÎTRE D'OUVRAGE NE PEUT NOTAMMENT PAS ÊTRE UN MAÎTRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ, NI LE MAÎTRE D'ŒUVRE.

